

<b>POLE DEPARTEMENTAL ECOLE MATERNELLE</b>
--

Les programmes 2008 rappellent la finalité de l'école maternelle : « *aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire ces apprentissages fondamentaux.* »

Objectif du Pôle Départementale Ecole Maternelle:

- Permettre à l'école maternelle de jouer pleinement son rôle dans la construction de la personnalité des enfants et dans l'acquisition de savoirs et de compétences qui se poursuivront à l'école élémentaire.
- Améliorer les pratiques à l'école maternelle pour que celle-ci remplisse pertinemment à la fois son rôle d'école, lieu de la mise en œuvre de l'enseignement préélémentaire, et celui lié à l'accueil et à l'éducation de jeunes enfants, pour effectuer au mieux le passage de la maison à l'école ;

Le Pôle départemental Ecole Maternelle est placé sous l'autorité de Madame l'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin. Sous la responsabilité de l'IEN chargée de l'enseignement préélémentaire, il a pour mission de créer une dynamique départementale en :

- coordonnant et en assurant la cohérence des initiatives prises dans le domaine de l'école maternelle
- développant un réseau de conseillers pédagogiques "référents maternelle" dans leur spécialité
- suscitant la réflexion pédagogique sur l'école maternelle et la création d'outils (éventuellement par le biais de sous-commissions)
- participant à la définition des contenus de stages « maternelle »
- faisant le cas échéant des propositions à l'Inspectrice d'Académie

Composition du Pôle Départemental Ecole Maternelle

- ✓ PIUFM :
- ✓ CDDP :
- ✓ CPAIEN :
- ✓ CPC spécialisés (1 représentant par spécialité)
- ✓ CPC EPS: (1 ou 2 représentants)
- ✓ CPC LV : (1 ou 2 représentants)
- ✓ PEMF : en fonction de leurs disponibilités
- ✓ IEN

Modalités de travail

- Une réunion mensuelle avec un ordre du jour précis impliquant la réunion d'un « sous-groupe » constitué.
- Une réunion plénière à la fin de chaque trimestre pour mutualiser et communiquer sur le travail effectué en sous groupe
- Un secrétaire par séance établira un compte-rendu.